CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35815** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2004

Raison sociale : EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2012

Capital : 219 013

2 BIS RUE DE LAMOULY
64600 ANGLET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE

Siret : 096 280 557 00057

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 41175600L

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 369137Q1209000/1332743

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 506671Q76 4820000/1326514000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 05 59 42 57 57 **Fax :** 05 59 42 57 50

Portable :

Responsabilité légale :
EIFFAGE CONSTRUCTION (552 000 762) / LAGARONNE SERGE DIRECTEUR GÉNÉRAL / TEILLARY SÉBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : ecsa.construction@eiffage.com

Effectif moyen : 111 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 28 511 608 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2212	Béton armé et béton précontraint (Technicité confirmée)	111	06/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 11:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.